

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 13/02/2023 à 9h30 à la Mairie
Convocation du 09/02/2023

PRESENTS : GAUTHIER Florence, ROUSSARIE Marie-Claude, DELBOS Odile, BLAIGNE Liliane, DELBARY Thierry, DEWINNE Arnaud, DUFOUR Bernard, MONTEIL Jérôme, DOLEAC Christian.

EXCUSÉES : COURTAT-GUASCO Monique (procuration à Mme ROUSSARIE), CROUZEL Denis (procuration à Mme GAUTHIER), BOURLES Nicole (procuration à Mme BLAIGNE)

Mme DELBOS Odile a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Délibérations

Délibérations :

- 1- Retrait de la délibération n°2022-19-12-0003 « Tarif de participation à l'entente intercommunale sur la dissolution du SIVS »
- 2- Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du Budget principal de 2023
- 3- Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du Budget assainissement de 2023
- 4- Vote des subventions allouées aux Associations exercice 2023
- 5- Modification des délégués sur divers syndicats intercommunaux
- 6- Modification des Membres des Commissions communales
- 7- Renouvellement des lanternes au bourg « Rue principale »

Divers :

- Information sur la tarification et utilisation des cartes d'accès en déchèterie, règlement collectif
- Information de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat suite à la crise énergétique
- Mise au point sur les travaux à effectuer sur 2023 (demande de M. DUFOUR Bernard conseiller municipal)

La séance est ouverte à 9h45

Madame le Maire ouvre la séance, demande s'il y a des observations sur le PV du 19/12/2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DONT 3 PROCURATIONS

1- *Retrait de la délibération n°2022-19-12-0003 du 19 décembre 2022 « TARIF DE PARTICIPATION A L'ENTENTE INTERCOMMUNALE SUITE A LA DISSOLUTION DU SIVS DE MONTIGNAC »*

Madame le Maire donne la parole à M. DEWINNE qui donne lecture du courrier de Mme la Sous-Préfète de Sarlat précisant que les communes ne détiennent plus la compétence « transport scolaire ».

Rappelle qu'en séance du 19 décembre 2022 sur la demande de M. le Maire de Montignac courrier reçu par mail le 21.11.2022, nous avons délibéré pour fixer le tarif de participation à l'entente intercommunale à 1,50€/habitant à compter du 01.01.2023, suite à la dissolution du syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVS) prenant effet le 31.12.2022.

Indique que cette compétence est exercée sur notre commune par la Région Nouvelle-Aquitaine. De ce fait, il est nécessaire de retirer la délibération visée ci-dessus en objet.

Après exposé, Madame le Maire reprend la parole et demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DONT 3 PROCURATIONS

2- AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE CREDITS BUDGETAIRES D'INVESTISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2023

Considérant qu'il convient d'autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer

Art	Chap	Intitulé compte budgétaire	BP 2022	RAR	Montant autorisé avant le vote du BP 2023
2041582	204	Bâtiments et installations	20 000,00 €	13 877,42 €	
	204	SOUS-TOTAL	20 000,00 €	13 877,42 €	0€
2112	21	Terrain de voirie	3 690,00 €	2 000,00 €	
21578	21	Autres matériels et outillage de voirie (acquisition camion)			35 000,00 €
	21	SOUS TOTAL	185 790,00 €	2 000,00 €	35 000,00 €
2315	23	Installations matériels et outillages techniques	266 806.64 €	54 073.01 €	
	201801	Château des Evêques PHASE IV TF	266 806,64 €	54 073,01 €	- €
2315	23	Installations matériels et outillages techniques	48 600.00 €	48 600.00 €	1 300.00€
2313	23	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 400.00 €	5 635.38 €	
	201602	BATIMENTS ECOLES-MAIRIE	59 000,00 €	54 235,38 €	1 300,00 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DONT 3 PROCURATIONS

3- AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE CREDITS BUDGETAIRES D'INVESTISSEMENT AU BUDGET ASSAINISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2023

Considérant qu'il convient d'autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif assainissement 2023.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DONT 3 PROCURATIONS

4- SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS SUR L'EXERCICE 2023

(arrivée de Mme BOURLES Nicole à 10h30)

Madame le Maire précise que Mme la Présidente de la section jumelage lui a fait part du besoin l'attribution de la subvention au même titre que l'exercice 2022, au vue de l'augmentation des produits alimentaires et autres.

Afin de venir en aide aux associations du village et aux communes voisines, je vous propose d'allouer les subventions au titre de l'exercice 2023 aux associations suivantes :

PHI Dordogne	200 €
Prévention Routière	30 €
FNACA	150 €
Comité des Fêtes	300 €
Plazac d'hier et d'aujourd'hui (AVP)	200 €
Comité des Fêtes Section Jumelage	2000 €
A.D.R.A.D Retraités Agricoles Montignac	100 €
Piu Di Voce	200 €
Amicale de Chasse	200 €
CEPSM – Le Lébéro -	150 €
AD OCCE24 ECOLE PUBLIQUE	500 €
Parents d'élèves APE-SPP	500 €
La Maison 24	200 €
Association Pêche amicale des pêcheurs du Vimont	200 €
Association Armony	200 €
Association Lune soleil	200 €
Association Femmes du monde	200 €
Association Les Gouyats	200 €
Association Nimba guinée	200 €
Association Autonomie élémen'terre	200 €
Association France alzheimer	200 €
TOTAL	6 330 €

M DOLEAC Christian a quitté la salle et n'a pas pris part au vote concernant le versement de la subvention pour l'association Pêche.

M DEWINNE Arnaud et **Mme DELBOS** Odile ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote concernant le versement de la subvention pour l'association Autonomie élémen'terre.

M DELBARY Thierry a quitté la salle et n'a pas pris part au vote concernant le versement de la subvention pour le Comité des Fêtes.

Lors du vote de la subvention attribuée à l'association Lune soleil, **Mme ROUSSARIE** M-Claude **n'a pas utilisé la procuration de Mme COURTAT-GUASCO** Monique.

Mme BLAIGNE Liliane et **Mme BOURLES** Nicole ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote concernant le versement de la subvention pour l'association PHI Dordogne.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DONT 2 PROCURATIONS

5- MODIFICATION DES DELEGUES AUX DIVERS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à la démission de Monsieur Jean-François CHARLET Conseiller municipal, il convient de modifier ainsi qu'il suit la composition des délégués auprès du SDIS. Madame le Maire propose et demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

SYNDICAT DETEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Délégués titulaires	Délégués suppléants
DELBARY Thierry	MONTEIL Jérôme
DUFOUR Bernard	CROUZEL Denis

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DONT 2 PROCURATIONS

6- MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à la démission de Monsieur Jean-François CHARLET Conseiller municipal, il convient de procéder à son remplacement sur certaines commissions communales, mises en place le 27/05/2020 et modifiées 07/03/2022. Madame le Maire

DONNE lecture de la liste des commissions communales établie le 27 mai 2020, modifiée le 07/03/2022 et demande au Conseil municipal de bien vouloir redélibérer sur les commissions suivantes :

- **Commission Urbanisme/Assainissement collectif**
- **Commission Bâtiments/Sécurité/Salle polyvalente**
- **Commission Voirie communale, Chemins Ruraux, service technique**
- **Commission Communication/ Information Communale /Tourisme/Réseaux Sociaux**
- **Commission Restauration du patrimoine/Cimetière/Bourg/Jardin médiéval**

Les autres commissions restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Modifie et propose ainsi qu'il suit la composition des commissions communales suivantes :

Commission Urbanisme/Assainissement collectif

Présidente : Marie-Claude ROUSSARIE

Membres: Jérôme MONTEIL, Nicole BOURLES, Thierry DELBARY, Denis CROUZEL

Commission Bâtiments / Sécurité/Salle Polyvalente

Président : Bernard DUFOUR

Membres : Denis CROUZEL, Arnaud DEWINNE, Thierry DELBARY, Jérôme MONTEIL, Christian DOLEAC

Commission Voirie communale, Chemins Ruraux, service technique

Président : Thierry DELBARY

Membres : Denis CROUZEL, Jérôme MONTEIL, Arnaud DEWINNE, Christian DOLEAC

Commission Communication/ Information Communale /Tourisme/Réseaux Sociaux

Président : Monique COURTAT-GUASCO

Membres: Nicole BOURLES, Bernard DUFOUR (Réfèrent site), Arnaud DEWINNE.

Commission Restauration du Patrimoine/Cimetière/ Bourg/jardin médiéval

Président : Denis CROUZEL

Membres : Odile DELBOS, Jérôme MONTEIL, Arnaud DEWINNE, Bernard DUFOUR, Marie-Claude ROUSSARIE, , Monique COURTAT-GUASCO, Thierry DELBARY, Liliane BLAIGNE

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DONT 2 PROCURATIONS

7- RENOUELEMENT DES LANTERNES AU BOURG RUE PRINCIPALE

Mme le Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer une étude portant sur le renouvellement des lanternes au bourg Route Principale entre le foyer 44 et le foyer 61 soit 22 foyers, comme indiqué au plan annexé à la présente décision.

La commune de Plazac, adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public.

Un engagement de la commune est nécessaire pour permettre au Syndicat de réaliser les études techniques qui permettront à la collectivité de se prononcer sur sa volonté d'effectuer les travaux.

Dans le cas, où la commune de Plazac ne donnerait pas une suite favorable au projet dans un délai de six mois (sauf demande motivée dans le cas de travaux coordonnés avec les programmes d'effacement, de renforcement du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage du SDE 24 ou de demande de DETR en cours), elle s'engage à rembourser au SDE 24 les frais d'étude.

Demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DONT 2 PROCURATIONS

La séance est levée à : 12h00